



MAEC territorialisées

Demande de financement pour le site NATURA 2000 FR4100191

**« Milieux forestiers et prairies humides
des vallées du Mouzon et de l'Anger »**

Programmation 2018

Opérateur :

**Communauté de Communes
de l'Ouest Vosgien**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

Table des matières

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATEUR ET DU PERIMETRE DU PAEC

- 1.1- Présentation de l'opérateur
- 1.2- Présentation générale du territoire

2. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- 2.1- Les habitats
- 2.2- Les espèces
- 2.3- Les enjeux environnementaux
- 2.4- Caractérisation des pratiques agricoles

3. STRATEGIE DU PAEC ET MISE EN OEUVRE

- 3.1- MAEC proposées et critères de priorisation
- 3.2- Mesures complémentaires à mobiliser
- 3.3- Partenariat, gouvernance
- 3.4- Animation et suivi

4. BUDGET PREVISIONNEL

1. Présentation générale de l'opérateur et du périmètre du PAEC

1.1 Présentation de l'opérateur :

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a vu le jour le 1er janvier 2017. Elle regroupe 70 Communes issues de deux anciennes Communautés de Communes (Bassin de Neufchâteau et Pays de Châtenois) avec extension d'une commune supplémentaire (Aroffe), pour un total de 24 512 habitants et une superficie de 729 km². C'est la plus grande Communauté de Communes de la plaine des Vosges, dont le Président est Monsieur Simon LECLERC, Maire de Neufchâteau.

Elle porte l'animation du Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation

FR 4100191 « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » (09/08/2012)

1.2 Présentation générale du territoire



Figure 1 : Situation géographique du site Natura 2000 « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » par rapport à la Lorraine.

Le site Natura 2000 "FR4100191 Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger" se situe dans l'Ouest du département des Vosges, au Sud de Neufchâteau, sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. Il s'étire de part et d'autre du Mouzon et de l'Angers, sur une vingtaine de kilomètres.

L'ensemble du site couvre environ 320 ha, répartis sur sept communes d'amont en aval du Mouzon : Jainvillotte, Pompierre, Circourt sur Mouzon, Certilleux, Tilleux et Rebeuville. Par ailleurs, les communes de Vouxey, Neufchâteau et Mont les Neufchâteau abritent des colonies de chauves-souris, incluses dans le site Natura 2000.

Outre ces colonies de chauves-souris abritées dans des bâtiments communaux, des bâtiments forestiers et dans le Fort de Boulémont, l'intérêt écologique du site repose sur la présence de boisements sur coteaux à exposition variable, de

pelouses calcaires xérophiiles et mésophiles, et de prairies maigres de fauche dans les fonds de vallée. **Le PAEC proposé ici est centré sur ces prairies de fauche des fonds de vallées.**

La surface des prairies étudiées, éligibles aux MAET (faisant l'objet d'une déclaration PAC), est de 13, 16 ha. Ces prairies sont réparties en deux secteurs : un au nord du site (Rebeuville) et un au sud (confluence Anger – Mouzon).

L'Annexe 1 présente l'ensemble du site Natura 2000-FR4100191

L'Annexe 2 présente l'aire d'étude retenue

Les limites retenues pour le PAEC seront celles présentées en Annexe 2

2. Diagnostic de territoire

2.1 Les habitats

Les habitats faisant partie de l'aire d'étude de ce projet agroenvironnemental sont les suivants :

- les prairies de fauche mésophiles à Berce et Brome mou ;
- les prairies de fauche mésophiles mésotrophes ;
- les prairies de fauche méso-hygrophiiles ;

Les zones humides en connexion directe avec les habitats cités précédemment sont :

- les phalaridaies.

Prairie de fauche mésophile à Berce et Brome mou :

Intérêt européen : habitat d'intérêt communautaire (code EUR15 : 6510-7), habitat potentiel de reproduction pour le Cuivré des marais.

Localisation : secteur nord et secteur sud.

Surface : 8,18 ha.

Description : il s'agit d'une prairie mésophile, eutrophe et neutrocline en contexte alluvial. Elle dérive des autres prairies de l'Arrhenatherion sous l'effet de pratiques agricoles intensives, notamment de l'augmentation de leur niveau trophique par apport d'engrais minéraux ou organiques. Le pâturage de ce type de prairie conduit à une pâture relevant du *Lolio-Cynosuretum cristati*, stade ultime de dégradation de la prairie de fauche mésophile. Dans le secteur nord (Rebeuville), c'est un habitat potentiel de reproduction pour le Cuivré des marais.

Etat de conservation : l'état de conservation est mauvais sur l'ensemble de cet habitat car la composition floristique est très simplifiée. Cette prairie ne joue probablement qu'un faible rôle comme habitat pour la faune dont les cycles sont régulièrement perturbés par les interventions humaines : fauche(s), épandages et pâturage.

Préconisation de gestion : un retour à des pratiques plus extensives devrait permettre à plus ou moins long terme de revenir au type de prairie originel (arrêt ou réduction de la fertilisation, allègement de la pression de pâturage sur le regain).

Prairie de fauche mésophile mésotrophe :

Intérêt européen : habitat d'intérêt communautaire (code EUR15 : 6510-4).

Localisation : secteur sud.

Surface : 5,18 ha.

Description : c'est une prairie neutrophile, mésophile et méso-eutrophe. Il s'agit d'un groupement présentant un réel intérêt phytocénotique, notamment par sa richesse en dicotylédones et sa diversité élevée. Il n'accueille pas d'espèces végétales remarquables sur le site mais constitue probablement un refuge important pour de nombreuses espèces d'invertébrés, notamment les Lépidoptères diurnes. Cette association est encore mal connue en Lorraine. Elle semble rare et en régression suite aux changements des pratiques agricoles : intensification, transformation en champs cultivés. Cet habitat se cantonne aux zones les plus sèches dans le secteur de la confluence Mouzon-Anger. Partout ailleurs, sous l'effet de la fauche et de l'augmentation du niveau trophique, il a évolué vers des prairies mésophiles à Berce et Brome mou ou sous l'effet du pâturage intensif, vers des prairies eutrophes à Crételle et Ray-grass.

Etat de conservation : globalement, l'état de conservation est moyen (4,32 ha) même si, sur des faciès ponctuels plus nettement mésotrophes, l'état de conservation est bon (0,86 ha).

Préconisation de gestion : privilégier des pratiques plus extensives en jouant sur le taux de fertilisation et la date de fauche.

Prairie de fauche méso-hygrophile :

Intérêt européen : -

Localisation : secteur sud.

Surface : 0,14 ha.

Description : cette prairie occupe des niveaux topographiques moyens. Les conditions géomorphologiques de la vallée marquée par un très net encaissement expliquent la faible fréquence de ce groupement. Elle occupe une dépression ancienne qui semble correspondre à une annexe hydraulique du Mouzon en amont de la confluence avec l'Anger. Le fond de la végétation est représenté par l'abondance des prairiales relevant des Agrostietea : Alopecurus pratensis, Holcus lanatus, Agrostis stolonifera, Ranunculus repens, Carex disticha, etc. Par ailleurs, ce groupement est peut-être marqué - notamment dans la partie aval à Rebeuville - par un gradient trophique élevé qui aurait tendance à homogénéiser les cortèges prairiaux favorisant les espèces nitrophiles.

Etat de conservation : non déterminé.

Préconisation de gestion : la fauche traditionnelle avec fenaison et sans fertilisation (minérale ou organique) permettrait d'augmenter l'intérêt patrimonial de cet habitat par l'appauvrissement des éléments nutritifs.

Phalaridaie :

Intérêt européen : habitat de reproduction du Cuivré des marais, habitat potentiel de reproduction de l'Agrion de mercure.

Localisation : secteur nord.

Surface : 1,13 ha.

Description : il s'agit d'une formation herbacée haute dominée par *Phalaris arundinacea* en situation de fort marnage au droit de l'ancien lit mineur du Mouzon (Rebeuville) et en conditions eutrophes. L'abandon des pratiques régulières de fauche permet le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial : l'Inule des fleuves et la Gratiolle officinale. Seules les perturbations liées au régime des crues du Mouzon et ponctuellement au piétinement des bovins permettent le maintien de plages ouvertes propices aux stades de l'Oenanthon.

Dans un contexte relativement intensif (fauche et pâturage de regain), cette bande de végétation en déprise tient lieu de zone refuge pour l'entomofaune notamment pour les lépidoptères diurnes (Cuivré des marais).

Etat de conservation : non déterminé.

Préconisation de gestion : non déterminé.

2.2 Les espèces

Sur les habitats naturels décrits précédemment, ont été identifiées :

- une espèce d'intérêt communautaire inscrite au FSD,
- une espèce d'intérêt non inscrite au FSD,
- des espèces d'intérêt patrimonial (dont l'Inule des fleuves et la Gratiolle officinale).

Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) :

L'équipe scientifique du CSL a confirmé le maintien d'une population de Cuivré de marais sur le site en 2010. Il a été confirmé aussi la localisation de la principale population qui se restreint au secteur des pertes du Mouzon (Rebeuville) : aucun autre Cuivré des marais n'a pu être observé dans les autres prairies de fauche alluviales. La qualité des pâtures exclut toute potentialité de celles-ci pour le Cuivré. Les effectifs sont faibles (inférieur à une dizaine) mais sont déjà significatifs pour cette espèce. Ceci indique une population locale bien implantée. La population réelle devrait atteindre la vingtaine d'individus.

Milieus fréquentés et gestion favorable :

- Zones de reproduction : les plantes-hôtes potentielles (*Rumex* sp.) sont présents dans le système prairial alentour mais l'intensité du pâturage induit un abrutissement significatif de ces plantes. De rares pieds ont été trouvés le long des résurgences du Mouzon, sans trace de ponte, dans des secteurs partiellement inondés ou des zones moins visitées par le bétail, qui constituent donc un secteur favorable à la reproduction de l'espèce. Sur le reste du site, seules les prairies les mieux conservées pourraient abriter une population de Cuivré (confluence Mouzon-Anger).

- Zones de butinage : lors de la période de vol des adultes, la plupart des prairies de fauche sont malheureusement récemment fauchées et n'apportent que très peu de fleurs ; la pression de pâturage actuelle sur le secteur de Rebeuville conduit au même résultat, en dehors du lit mineur du bras du Mouzon et des berges du Mouzon qui restent peu ou pas abrutis. Ces habitats sont cependant souvent dominés par des végétaux non nectarifères (graminées, laiches, orties...). Les zones de floraison favorables au Cuivré sont directement impactées par le bétail : nombreux pieds d'Inule broutés ou piétinés.

- Structure de l'habitat : ce papillon apprécie les milieux ouverts mais semblerait pouvoir se maintenir, en faible densité, dans un système plus classique de ripisylve. Le paysage est ici favorable.

*L'habitat du Cuivré des marais, utilisé pour la reproduction et le nourrissage est la prairie méso(hygro)phile. L'état de conservation de l'espèce est moyen. **Bien qu'une petite population soit pérenne sur le site, sa dynamique est contrainte par le pâturage assez intensif.***

L'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) :

Ce papillon d'intérêt communautaire (code 1078) non inscrit au FSD, inventorié sur la prairie de fauche mésophile mésotrophe (secteur sud) lors de l'évaluation scientifique de 2010.

Les adultes volent en été (juillet-août) et pondent en août sur les feuilles des plantes hôtes. Les chenilles éclosent entre 10 et 15 jours après et se nourrissent sur diverses espèces végétales comme l'Eupatoire chanvrine, des cirses, chardons, orties, mais également sur des espèces ligneuses comme le noisetier, les genêts, les chênes. Elles hibernent rapidement et reprennent leur activité au printemps. Les adultes se nourrissent en butinant sur des espèces comme l'Eupatoire chanvrine, l'Angélique, les cirses, les chardons ou encore le Buddleia.

L'Écaille chinée fréquente une grande variété de milieux, à l'exception des zones de monoculture.

L'espèce affectionne les milieux à plantes variées, notamment les lisières forestières, les mosaïques d'habitats (mégaphorbiaies, entre autres) des complexes riverains (forêts alluviales).

L'espèce ne semble pas menacée, cependant les actions suivantes sont susceptibles d'assurer le maintien de ses populations :

- éviter le fauchage des lisières et mégaphorbiaies après le mois de juillet (afin de ne pas détruire les oeufs et les chenilles) ;
- maintenir la végétation le long des cours d'eau (éviter les interventions radicales lors de curage ; éviter les recalibrages) ;
- **Éviter l'utilisation des herbicides, notamment au printemps.**

L'Inule des fleuves (*Inula britannica*) :

Cette plante héliophile de zones alluviales est bien présente sur la commune de Rebeuville à la faveur d'un ancien bras du Mouzon à assèchement estival qui traverse un ensemble de pâturages nitrophiles. La population est estimée à plus ou moins 250 pieds.

L'état de conservation de l'espèce est bon.

Compte tenu de l'abondance de l'espèce sur le site, il est conseillé de ne pas changer le mode d'exploitation et de préserver l'ancien lit du Mouzon de toute dégradation. L'espèce est sensible à des fauches trop précoces. Une mesure susceptible de favoriser son expansion serait de clôturer des bandes de prairies contre le bras du Mouzon et de maintenir de la même manière les bords de fossés et de chemins à humidité fluctuante.

L'Inule des fleuves est directement impactée par les pratiques agricoles sur les prairies. Les fauches précoces ne sont pas recommandées.

La **Gratiolle officinale** (*Gratiola officinalis*) :

Cette plante est localisée sur la commune de Rebeuville dans l'ancien lit du Mouzon. La plante se développe directement sur les alluvions de la rivière, le bras étant encore connecté au lit actuel. Grâce à ses stolons, ce géophyte se multiplie végétativement et forme des populations clonales lâches. Néanmoins les taches ne couvrent chacune que quelques mètres à quelques dizaines de m². La germination et le développement du semis ne réussissent a priori que dans des endroits dépourvus de végétation au milieu des trouées de Phalaris. En fait, elle est liée à des facteurs de perturbation qui limitent la dominance des espèces hautes.

L'état de conservation de l'espèce est bon.

Il est préconisé pour cette espèce de :

- préserver le régime hydrologique de l'ancien bras du Mouzon de toute dégradation (remblaiement, aménagement hydraulique, drainage...),
- conserver la dynamique régressive liée au pâturage bovin et équin du site (avec un pacage modéré et/ou un parcours des animaux à travers l'ancien lit en période d'assec),
- limiter l'eutrophisation par apports d'engrais et de fumures sur les parcelles attenantes,
- contrôler régulièrement cette station d'intérêt majeur pour la population régionale.

Indirectement la Gratiolle officinale peut être impactée par les pratiques agricoles sur les prairies attenantes. La baisse de fertilisation est recommandée.

2.3 Les enjeux environnementaux

Principales menaces concernant les habitats :

Les prairies maigres de fauche peuvent être affectées par

- La simplification de leur composition floristique, liée à une fertilisation azotée minérale et organique élevée, et une fauche précoce.
- Le risque de retournement dans un contexte moins favorable aux activités d'élevage
- Dans certains cas, la déprise agricole : risque d'abandon des prairies dont les sols montrent des marques physiques d'une saturation régulière en eau, ou sont régulièrement recouverts de débris après inondations

Principales menaces concernant les espèces :

- Pour le Cuivré des Marais :
 - disparition des prairies mésophiles à Berce et Brome Mou du secteur Nord, habitat potentiel du Cuivré des marais
 - intensification des prairies mésophiles à Berce et Brome Mou : dates de fauche trop précoces et fertilisation
 - Disparition des ripisylves
- L'Ecaille chinée, présente sur le secteur Sud, est peu menacée sur ce site. Cependant, elle est sensible à la fois au maintien de la végétation le long des cours d'eau, et à l'usage d'herbicides au printemps
- L'Inule des Fleuves, plutôt bien conservée localement, est néanmoins sensible à la fauche précoce des prairies
- La Gratiolle Officinale pourrait être menacée par toute modification du régime hydrologique de l'ancien bras du Mouzon, et par l'eutrophisation liée aux apports d'engrais sur les parcelles attenantes.

Pour mémoire : corridors écologiques à préserver :

- Secteur nord : les parcelles agricoles sont traversées par un ancien lit mineur du Mouzon. Ce milieu assure une continuité écologique de la trame bleue en période de crue. De plus, en l'absence de barrière physique entre les deux prairies, cet ancien lit mineur du Mouzon assure une connexion écologique pour certaines espèces végétales et animales.
- Secteur sud : des corridors écologiques sont fonctionnels avec la présence de forêts en périphérie des prairies et la ripisylve le long du lit mineur du Mouzon.

2.4 Caractérisation des pratiques agricoles

L'enquête agricole a été réalisée par la Chambre d'Agriculture en décembre 2017. Elle porte uniquement sur les prairies vouées à la fauche et identifiées dans la cartographie des habitats comme :

- prairie de fauche mésophile à Berce et Brome mou ;
- prairie de fauche mésophile mésotrophe ;
- prairie de fauche méso-hygrophile.

Comme signalé plus haut, la surface des prairies étudiées, éligibles aux MAET, est de 13,16 ha. Cinq exploitants travaillent ces surfaces, et sont concernés, chacun, par quelques hectares au plus. Les sièges de ces exploitations se situent à Rebeuville pour deux d'entre elles, ainsi que Certilleux, Circourt sur Mouzon et Vaudrécourt (Haute-Marne) pour les trois autres.

Des structures sociétaires :

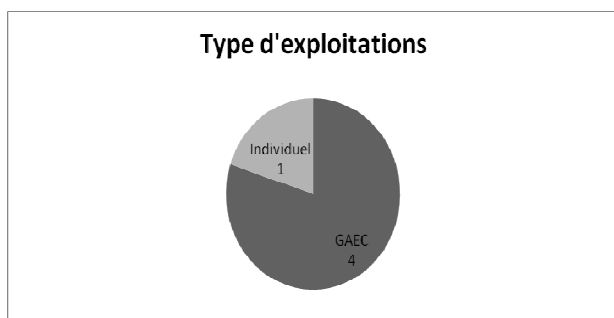


Figure 2 : Statut des exploitations agricoles

Quatre exploitations sur cinq sont en GAEC, avec 2 à 4 associés selon les exploitations, et emploi d'un salarié pour deux d'entre elles. Au total, on compte entre 2 et 4 UTH sur ces structures. Par ailleurs, une petite exploitation, tenue par une personne en double activité, se démarque nettement des structures précédentes

Les Annexes 3 et 4 présentent la carte des exploitations, pour les secteurs Nord et Sud .

[Tapez un texte]

Des exploitations de taille importante, marquées par leur activité d'élevage.

Sur les quatre exploitations en GAEC, la Surface Agricole Utile (SAU) s'échelonne entre

191 ha et 486 ha. Ces exploitations conservent une part de Surfaces Toujours en Herbe (STH) importante : de 45,5 % à 63 % de la SAU. Les Surfaces Fourragères Principales, quant à elles (STH+prairies temporaires + maïs ensilage) sont comprises entre 48% et 81%, affirmant l'orientation élevage, ou polyculture-élevage de ces exploitations. La petite exploitation individuelle de 15 hectares est exclusivement herbagère

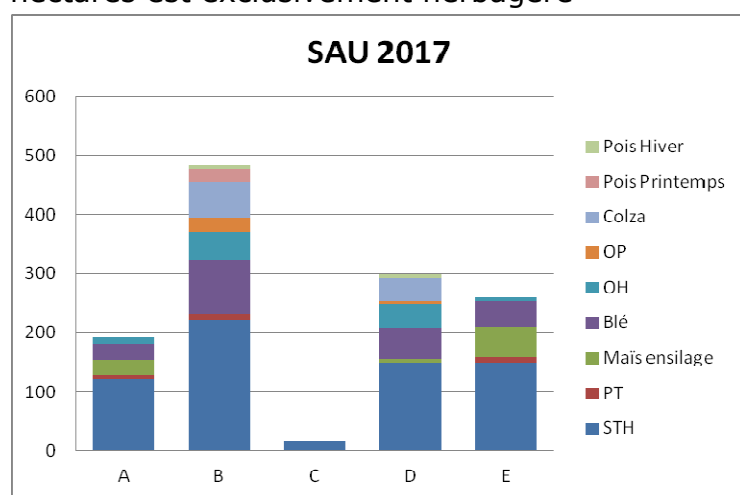


Figure 3 : taille des exploitations et répartition de l'occupation des sols

Des assolements contrastés selon les types d'exploitations

Parmi les GAEC, les exploitations A et E, à orientation élevage (81 % de SFP) présentent une rotation-type Maïs-Blé, suivie parfois d'une orge d'hiver. En ce cas, les céréales sont auto consommées. Les exploitations B et D, en revanche, à orientation polyculture-élevage (50% de SFP en moyenne), présentent des assolements plus diversifiés : colza, blé, orge, maïs également pois d'hiver, pois de printemps. Les rotations tendent à s'allonger.

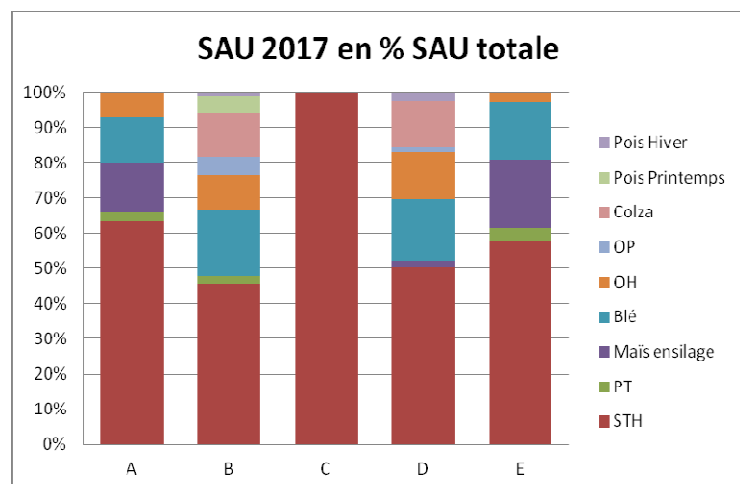


Figure 4 : part des différentes cultures dans l'assolement

[Tapez un texte]

L'élevage bovin à deux filières :

La production animale est dominée par l'élevage bovin. La filière laitière concerne 3 exploitations sur 5, avec un cheptel moyen d'une centaine de vaches laitières par structure. Cette production est associée à des ateliers alimentant la filière viande (taurillons, broutards, bœufs) qui est fortement développée (100 à 200 têtes). Les deux autres exploitations alimentent exclusivement la filière viande (20 vaches allaitantes pour l'une, 220 bœufs ou génisses à l'engrais pour l'autre)

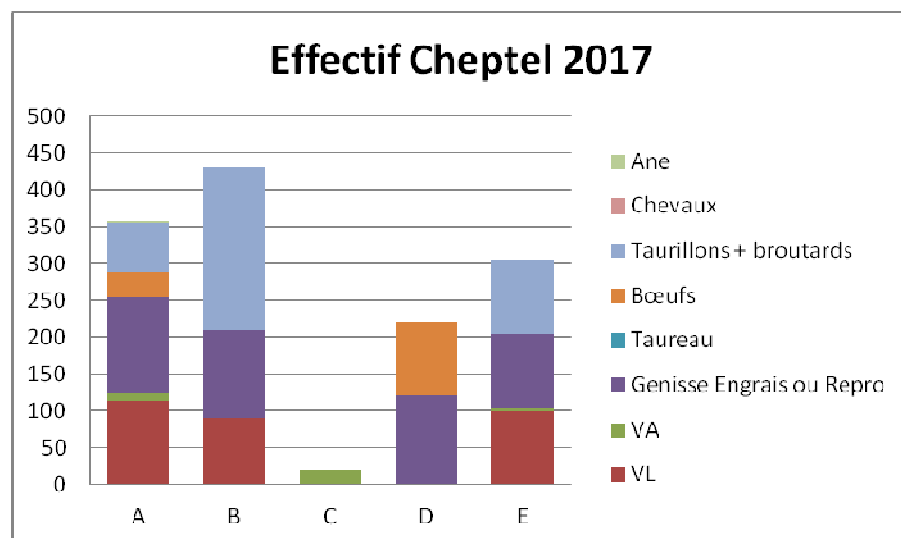


Figure 5 : effectifs animaux par exploitation

Pas de diversification, peu de filières spécifiques valorisant l'herbe

Les exploitations enquêtées n'ont pas développé d'activités de diversification en dehors du champ agricole strict (vente directe, agritourisme...). Une seule exploitation a souscrit un contrat valorisant sa surface en herbe (contrat Lorraine-Qualité-Viande)

Contractualisation en Mesures Agro-Environnementales :

Une seule exploitation (Haute-Marne) est engagée à la fois dans une mesure de protection de captages et Natura 2000 (Vaudrécourt).

Dans le cadre de la précédente programmation FEADER, et sur la période 2012-2016, trois exploitations étaient engagées dans des mesures concernant le site Mouzon-Angers, pour une surface totale de 8,76 ha

Gestion des prairies de fauche

Remarque : la description suivante correspond aux pratiques agricoles observées sur les parcelles enquêtées et non pas sur l'ensemble des exploitations.

[Tapez un texte]

➤ **Deux secteurs, deux types de prairies :**

Les prairies enquêtées se répartissent en deux types : celles exclusivement exploitées pour la fauche (44 % des surfaces), et celles faisant l'objet d'une utilisation mixte (56%). Ces dernières, après avoir été fauchées, peuvent être pâturées en deuxième ou troisième exploitation. La répartition géographique est très marquée, puisque l'ensemble des prairies mixtes se concentre dans le secteur nord, tandis qu'au sud se trouvent les prairies de fauche exclusive.

Annexes 5 et 6 : type prairies - secteur nord et sud.

➤ **La fauche : des pratiques variées :**

L'ensemble des parcelles fait l'objet de **deux exploitations** au moins (ensilage ou foin + regain, ou bien foin + pâture dans un cas). L'une d'elles fait l'objet des trois exploitations (Ensilage/regain/pâture).

Les périodes de fauche varient fortement selon les exploitants. La première coupe a généralement lieu entre début mai (ensilage) et début juin, voire début juillet (foin). La **date de fauche moyenne** sur l'ensemble des parcelles est le **1^{er} juin**.

La deuxième coupe dépend fortement de la date de la première exploitation, et est donc également très variable sur le secteur. Elle s'étale ainsi de début juillet à début septembre.

Aucune spécificité géographique ne ressort concernant les pratiques de fauche, qui dépendent plus de l'organisation de chaque exploitation.

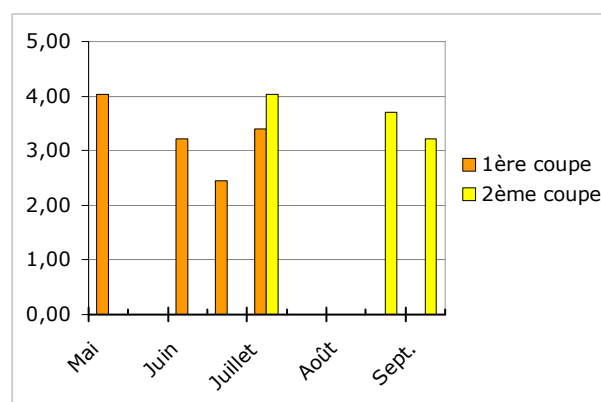


Figure 1 : Répartition surfacique (ha) selon la période de fauche

➤ **Le pâturage en deuxième temps :**

La mise en pâture intervient sur deux parcelles, après la réalisation de la fauche. Il s'agit exclusivement d'un pâturage bovin, généralement à partir de mi-juillet. Le chargement est très variable en fonction des exploitations, allant de 2 à 5,9 UGB/ha soit presque un facteur 3.

Cependant, sur la parcelle la plus chargée, les animaux ne sont pas présents de manière constante.

En effet, ils alternent avec d'autres surfaces pâturées, faisant ainsi plusieurs passages sur la période globale. Il s'agit donc ici quasiment d'un chargement instantané et non d'un chargement moyen sur la période.

➤ **Fertilisation, des pratiques contrastées**

Les pratiques sont ici impactées par l'engagement en mesure « réduction fertilisation » ou « suppression de la fertilisation » proposée sur la précédente programmation.

Les parcelles en herbe du secteur étant menées de manière très majoritaire en deux ou trois exploitations, elles font référence aux modes d'exploitation-type

[Tapez un texte]

« ensilage d'herbe+regain » ou bien « ensilage d'herbe + pâture » de l'Annexe 6 de l'Arrêté SGAR du 4 février 2014. La valeur de référence à retenir, dans le cadre de l'Annexe 6 de l'Arrêté SGAR du 4/02/2014 est donc de 150 unités (valeur moyenne entre 160 et 140 unités)

Par ailleurs, les prairies enquêtées ne reçoivent pas d'autres apports (boues, chaux...).

3. Stratégie du PAEC et mise en œuvre

3.1 MAEC proposées et critères de priorisation

Les menaces pesant sur les habitats d'intérêt communautaire, et les espèces présentes sur le site ont été exposées précédemment.

Plus précisément, suite à l'enquête agricole réalisée, les pratiques suivantes menacent le bon état de conservation des habitats et espèces identifiés :

- **La fertilisation** : la fertilisation azotée induit une perte de diversité floristique, d'où une raréfaction des plantes hôtes potentielles pour les insectes, dont le Cuivré des marais.
- **La précocité de la première date de fauche** : lorsque la date de fauche est concomitante au cycle de reproduction des papillons (Cuivré des marais notamment), ces derniers ne peuvent assurer leur cycle de développement dans de bonnes conditions en raison de l'absence de espèces végétales en floraison.
- **La précocité de la date de fauche de regain ou de pâturage de regain** : la fauche ou le pâturage de regain trop précoce empêche la reproduction des insectes. Cette pratique est liée à la date de première exploitation.
- **La perte de diversité des pratiques agricoles** : des pratiques intensives homogènes entraînent un appauvrissement des habitats par l'homogénéisation du cortège floristique.

En conséquences, les mesures proposées visent à :

- retarder la première date de fauche, pour garantir un bon cycle de développement de la première génération de Cuivré des marais au mois de juin ; cette mesure a également pour conséquence de décaler la date de seconde exploitation de la prairie
- favoriser la mise en défens, pour garantir un cycle de développement minimum du Cuivré des marais tout au long du printemps et de l'été ;
- pour une mesure plus complète, supprimer toute fertilisation azotée minérale et organique, pour augmenter la richesse floristique des prairies maigres de fauche
- favoriser le maintien d'ouverture du milieu par nettoyage des surfaces après inondation

[Tapez un texte]

Codification proposée, conformément à la nomenclature nationale :

- Code « LO » pour la région Lorraine
- Code « MZAG » pour désigner le site des prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger
- Code « PH » pour désigner les mesures construites pour répondre aux enjeux de conservation des prairies humides
- code numérique « 1 » « 2 » et « 3 » selon les niveaux de mesures, avec contraintes croissantes

Natura 2000 Mouzon –Angers

Programmation 2018- synthèse des mesures proposées

habitat	Code MAE	Engagements unitaires	Spécificités techniques	Montant annuel/ha	Montant annuel total/ha
prairies de fauche mésophiles à Berce et Brome mou	LO_MZAG_PH1	MILIEU 01	Mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre	61,25 €	98,97 €
		MILIEU 02	Nettoyage des surfaces après inondation	37,72 €	
prairies de fauche mésophiles mésotrophes	LO_MZAG_PH2	HERBE 06	Retard de fauche au 30 juin	168,54 €	206,26 €
		MILIEU 01	Mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre	37,72 €	
prairies de fauche méso-hygrophiles	LO_MZAG_PH3	MILIEU 02	Nettoyage des surfaces après inondation	130,57 €	336,83€
		HERBE 03	Zéro fertilisation azotée		
		MILIEU 01	Mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre	37,72 €	

[Tapez un texte]

Méthode de calcul pour l'adaptation locale du montant annuel par hectare :

HERBE 06 : retard de fauche sur prairies et habitats remarquables

Rappel formule de calcul : $(J2 \times 5,10 \times e5) + 18,86$

Ici : $J2=30$ et $e5=1$

Donc : $(30 \times 5,10) + 18,86 = 171,86 \text{ €}$

NB : la combinaison avec la mesure MILIEU 01 est importante au titre de la préservation du Cuivré des Marais.

Or, « Pour éviter tout double paiement, il convient de soustraire la surface payée par la mesure MILIEU 01 à la surface payée par la mesure HERBE 06 ». De ce fait, la rémunération à l'hectare de la combinaison HERBE 06+MILIEU 01 sera de : $(171,86 \text{ €} \times 0.97) + (61,25 \text{ €} \times 0.03) = \mathbf{168,54 \text{ €}}$

Notons à ce propos qu'il est tout de même paradoxal de moins rémunérer une mesure plus exigeante (HERBE 06+MILIEU 01) qu'une mesure moins exigeante (HERBE 06)

HERBE 03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

Rappel formule de calcul : $(1,09 \times UN - 32,93) \times p16/5$

Ici : $UN = 150$ et $p16 = 5$

Donc : $(1,09 \times 150 - 32,93) \times 1 = \mathbf{130,57 \text{ €}}$

MILIEU_01 : mise en défens temporaire de milieux remarquables

Rappel formule de calcul :

$47,15 + (9,43 \times p14/5) + (rdtp \times pxf - 250) \times 0.35 \times e6$

Ici : $p14 = 5$ (nombre d'années sur lesquelles il est nécessaire d'établir un plan de localisation)

$Rdtp = 65 \text{ Qx}$ et $pxf = 10,7$ (barème indemnités fourragères)

$e6 = 0,03$ (coefficient d'étalement pour 3% de la surface engagée mise en défens)

Donc : $47,5 + (9,43 \times 5) + (65 \times 10,7 - 250) \times 0,35 \times 0,03 = \mathbf{61,25 \text{ €}}$ pour 3% de mise en défens

MILIEU 02 : remise en état des surfaces prairiales après inondation

Montant annuel /ha = **37,72 €**

Critères de priorisation

S'il est nécessaire d'adapter les enveloppes financières disponibles, les critères de priorisation suivants sont proposés. Puisqu'un seul habitat a été retenu, ils sont ici basés sur une priorisation de la nature des mesures :

Priorité 1 : mesure LO_MZAG_PH3

Priorité 2 : mesure LO_MZAG_PH2

Priorité 3 : mesure LO_MZAG_PH1

[Tapez un texte]

3.2 Mesures complémentaires à mobiliser

Le PAEC présenté ici n'est qu'un des outils qui seront déployés dans le cadre de l'animation du Docob, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Les mesures complémentaires seront les suivantes :

- sentier pédagogique permettant la mise en valeur de la pelouse calcaire de Circourt sur Mouzon, et du paysage environnant
- gestion de la pelouse calcaire de Circourt sur Mouzon par pastoralisme et entretien mécanique des ligneux
- réunion d'information « gestion des ripisylves » sur le Mouzon et l'Angers avec sortie terrain , pour les agriculteurs concernés.

3.3 Partenariat, gouvernance

Ce projet a été élaboré en concertation entre la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, maître d'ouvrage, le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, et la Chambre d'Agriculture des Vosges.

Une rencontre en septembre 2017 a permis de déterminer le « cadre des possibles », compte tenu de l'évolution depuis 2015 des engagements unitaires disponibles, et des possibilités de combinaisons des différentes mesures. Des échanges informels ont ensuite permis d'affiner le projet, afin d'aboutir à une liste de mesures proposées. Ces mesures ont été testées lors de l'enquête réalisée auprès des exploitants concernés par la Chambre d'Agriculture des Vosges.

La gouvernance du projet s'appuiera sur l'existence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR4100191« Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger »qui validera les mesures proposées, et assurera leur suivi annuel. Ce Comité de Pilotage associe :

-les collectivités territoriales concernées (Conseil Régional, Conseil Départemental, Maires des Communes et Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.)

-les représentants des propriétaires, exploitants, usagers, scientifiques, associations de protection de la Nature (et notamment Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, Centre Régional de la Propriété Forestière, Syndicat des Forestiers privés des Vosges, Office National de la Forêt, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Agence Française de la Biodiversité, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Fédération française de Randonnées, Société Lorraine d'entomologie, Fédération des Vosges pour la Pêche et la protection du milieu aquatique, l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Neufchâteau, Conseil Scientifique régional du Patrimoine Naturel de Lorraine, Association Oiseaux Nature, Association Vosges Nature Environnement, Association Départementale des Communes forestières des Vosges, Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, du Sous-sol et des Cavernes)

[Tapez un texte]

-les représentants de l'Etat (Préfecture, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Départemental des Territoires des Vosges, Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges)

3.4 Animation et suivi

Animation

La présentation des mesures a été réalisée lors de contacts individuels réalisés en décembre 2017, en direct auprès des cinq exploitations concernées.

Pour les agriculteurs souhaitant s'engager, une rencontre individuelle au printemps 2018 permettra la localisation cartographique des îlots contractualisés, le chiffrage précis du dossier, le rappel des implications avec les engagements précédents.

Les mesures nécessitant un diagnostic naturaliste (localisation de la mise en défens ,localisation du retard de fauche) feront l'objet d'une visite de terrain avant l'engagement des exploitants à la mi-mai.

En complément, un article publié dans le « Paysan Vosgien » élargira l'information apportée auprès de tous les acteurs locaux.

Ces actions seront menées en étroite concertation entre la Chambre d'Agriculture des Vosges.et la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, avec l'appui du Conservatoire des Espaces Naturels

Suivi : indicateurs proposés

- Indicateur de moyens et de résultats :

Les indicateurs de moyens et de résultats proposés sont les suivants :

- nombre d'exploitants informés (nombre de contacts individuels)
- nombre de dossiers individuels constitués
- nombre d'hectares contractualisés, pour chacune des mesures

Ces deux dernières variables permettront de mesurer la pertinence de l'ensemble des mesures proposées.

- Indicateurs d'efficacité sur le milieu

Sur les prairies engagées, les effets de la mesure devraient se traduire par :

- un maintien voire une augmentation de l'état de conservation des prairies de fauche mésophiles à Berce et Brome mou, des prairies mésophiles mésotrophes
- le maintien voire le renforcement des populations de Cuivré des marais (avec fluctuations démographiques naturelles liées aux aléas climatiques et parasitaires) ;
- une diversification du couvert floristique et du cortège d'insectes associé.

[Tapez un texte]

Plus généralement les effets suivants peuvent aussi être attendus :

- l'absence de fertilisation et la mise en défens permettent l'apparition ou la modification de répartition ou d'abondance de certaines espèces ;
- le retard de fauche et la mise en défens favorisent la montée en graines d'un plus grand nombre de plantes, ce qui implique à long terme une plus grande diversité d'espèces ;
- cette augmentation de la diversité floristique représente une ressource nectarifère plus importante. La diversité et la quantité d'insectes fréquentant les secteurs gérés par la fauche devraient augmenter ;
- le succès de reproduction des oiseaux prairiaux, nichant au sol ou au sein de la végétation sera également augmenté.

Indicateurs d'efficacité proposés:

- comparaison de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats naturels connexes (phalaridaie notamment) par rapport à l'état des lieux précédent
- comparaison de la diversité floristique et du cortège d'insectes dans et hors secteur de mise en défens ;
- comparaison des effectifs de Cuivré des marais par rapport aux années précédentes.

4. Budget prévisionnel

Les engagements prévisionnels sont détaillés ci-dessous, par type de mesure :

habitats	MAE	montant/ha	Nombre d'exploitants intéressés	Engagements Potentiels 2018 en ha	Coût annuel	Coût pour 5 années
prairies de fauche mésophiles à Berce et Brome mou	LO_MZAG_PH1	98,97 €	2	7,42	734,36	3 672
prairies de fauche mésophiles mésotrophes	LO_MZAG_PH2	206,26 €				
prairies de fauche méso-hygrophiles	LO_MZAG_PH3	336,83 €	2	5,36	1805,41	9 027
			TOTAL	12,78 ha		12 699 €

[Tapez un texte]

Coût total du projet, hors actions complémentaires :

		Financement
Coût MAEC pour 5 ans	12 699 €	25% Etat 75%FEADER
Coût animation 2018	4 930 €	100% Etat
Coût total	17 629 €	

[Tapez un texte]

Annexes

Annexe 1 : localisation du site

Annexe 2 : aire d'étude retenue

Annexes 3 et 4 : carte des exploitations, pour les secteurs Nord et Sud

Annexe 5 et 6 : carte des types de prairies (fauche /mixte) pour les secteurs Nord et Sud